

Les subsides

M. Schellenberg: C'est une bonne question.

Une voix: Ils ne s'intéressent pas à ce problème, je suppose.

M. Gustafson: Ce n'est pas un problème, voilà la raison.

M. Schellenberg: Je voudrais remercier mes collègues pour leurs commentaires, mais je reprendrai le débat.

Après le 18 juin, quand le Livre blanc aura été présenté, nous aurons davantage à nous mettre sous la dent et nous devrions avoir amplement l'occasion de discuter de la question. Néanmoins, un Livre blanc n'est qu'un document de discussion qui fournit au gouvernement seulement l'occasion de présenter ses idées. Nous pourrions alors certainement aborder la question des taxes, entre autres.

En prenant la parole aujourd'hui, mes yeux sont tombés sur la sculpture du mur ouest de la Chambre des communes où l'on peut lire: «Impôt-taxé» avec, au-dessous, la représentation d'une famille canadienne. Il y a le père et la mère, un enfant sur leurs genoux. Je suis sûr qu'on les a placés là pour de bonnes raisons quand on a construit la Chambre. C'est grâce à l'argent de leurs impôts que nous pouvons faire ce que nous faisons. C'est une bonne chose que cette sculpture figure sur l'un des principaux piliers de la Chambre des communes. Si elle n'était pas là, le plafond tomberait. Ces gens sont importants pour le Canada. C'est grâce à eux que nous pouvons faire ce que nous faisons et c'est à eux que je désire dédier mon discours d'aujourd'hui.

• (1730)

Je commencerai par énoncer une évidence, car elle est importante. La plupart des Canadiens tiennent avant tout à ce que le régime fiscal soit équitable. L'équité est le critère fondamental selon lequel les Canadiens évaluent la fiscalité et ses répercussions sur eux et leur entourage.

Depuis une dizaine d'années, ils ont l'impression que la fiscalité n'est pas aussi équitable qu'elle devrait l'être. Ce sentiment de plus en plus fort s'exprime dans les questions que posent les Canadiens: Pourquoi le fardeau fiscal est-il si lourd, pourquoi certaines personnes dans la même situation payent-elles moins d'impôt, comment se fait-il que certaines sociétés rentables paient très peu d'impôt ou même aucun?

Mon collègue de Regina-Est a soulevé cette dernière question au cours du débat. Il a demandé s'il était normal que la Banque Royale du Canada ne paie aucun impôt malgré tous ses profits. Ce n'est pas normal et tel est le but de la réforme fiscale. Cette dernière fera en sorte que les sociétés comme celle-là paient leur juste part. Je ne vois vraiment pas comment les néo-démocrates et les libéraux peuvent s'opposer à la réforme fiscale.

Le gouvernement partage les craintes de la plupart des Canadiens au sujet du régime fiscal. Dans les semaines et les mois à venir, nous entendons le rendre plus équitable. Nous croyons qu'il doit non seulement être juste, mais également être perçu comme tel. A notre avis, il nous incombe avant tout de nous assurer que les personnes âgées et les plus démunies soient traités de façon équitable. Nous pensons que les Canadiens à revenu élevé et les sociétés rentables devraient payer leur juste part d'impôts. Selon nous, les gens à capacité égale de payer, devraient être imposés de la même façon. Enfin, nous sommes d'avis que le partage équitable du fardeau fiscal

devrait se faire entre tous les secteurs de l'économie et tous les biens et les services.

Ironiquement, l'un de mes électeurs est parvenu à ce qu'il pensait être la solution parfaite à tous nos problèmes fiscaux. Il a proposé, en toute déférence, que nous imposions le sexe. A son avis, si on réclamait un impôt toutes les fois où des personnes ont des relations sexuelles, en définitive, les Canadiens se vanteraient du montant d'impôts qu'ils paient et nous finirions par régler tous nos problèmes de déficit. Ce régime serait quelque peu difficile à administrer, mais comme la plupart des propositions de mon électeur, l'idée mérite d'être approfondie.

Pour la troisième fois en 20 ans, les Canadiens tenteront bientôt de réformer de façon globale le régime fiscal. On s'entend généralement pour dire que les deux premières tentatives faites par d'autres gouvernements ont été un échec. Dans chaque cas, la réforme proposée par des économistes et des fiscalistes a été réduite en miettes par les arguments et l'opposition de groupes de pression qui cherchaient à conserver les avantages fiscaux dont ils profitaient le plus.

C'est toujours le même grand défi que doivent relever les avocats d'une réforme globale du régime fiscal à l'heure actuelle, notamment les ministériels. Il s'agit de réformer notre régime fiscal, afin de le rendre compétitif sur le plan international, équitable et efficace, d'une façon qui permet de surmonter les obstacles dressés par les groupes de pression. Pour ce faire, il faudra non seulement proposer une bonne réforme, ce que nous ferons sous peu, mais également être disposé à consulter les gens sur les façons d'améliorer cette réforme et le gouvernement devra faire preuve de l'esprit d'initiative nécessaire pour s'assurer que l'intérêt du pays passe avant l'intérêt de certains groupes. Le gouvernement actuel est capable d'y parvenir.

L'été dernier, le Congrès américain est passé à l'histoire lorsqu'il a adopté sa réforme fiscale globale. Tant de choses au Canada dépendent de ce qui se produit chez nos voisins du Sud. C'est là le monde dans lequel nous vivons. En éliminant des centaines de déductions et d'encouragements, les Américains ont pu réduire de façon marquée les taux d'imposition des particuliers et des sociétés pour la première fois depuis des décennies. Le gouvernement canadien a maintenant signalé son intention de modifier du tout au tout notre régime fiscal.

L'impôt existe depuis plus de 300 ans au Canada. La première taxe imposée au Canada dont on ait trace remonte à 1650. Il s'agissait d'une taxe à l'exportation des peaux de castor et d'orignal. Les recettes annuelles qu'elle procurait n'étaient pas supérieures à 200 \$, estime-t-on. Si les libéraux avaient été au pouvoir à l'époque, ils auraient peut-être bien perçu 200 \$ et dépensé 300 \$, mais ça, c'est une autre histoire.

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a institutionnalisé l'impôt en accordant au gouvernement fédéral de vastes pouvoirs d'imposition tout en limitant les provinces à des pouvoirs d'imposition directe dans leurs champs de compétence. L'impôt direct englobe l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'impôt foncier, la taxe de vente, les droits de succession, et ainsi de suite. Les meilleurs exemples d'impôts indirects sont les droits de douane et la taxe d'accise.

En 1916, on adopte la Loi taxant les profits d'affaires pour assurer le financement de l'effort de guerre canadien puis, en 1917, la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Il s'agit, bien